Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 5 OCT. 2020
ID : 033-213302367-20201001-D1341_2020-DE

134/2020

MAIRIE DE LEGE-CAP FERRET	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

Objet : Démocratie participative – Présentation de la charte du réservoir d'idées

L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Lège-Cap Ferret, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Lège-Cap Ferret, sous la présidence de Monsieur Philippe de Gonneville, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2020

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 29

PRESENTS : Philippe de Gonneville, **Maire** ; Laëtitia Guignard ; Thierry Sanz ; Blandine Caulier ; Gabriel Marly ; Catherine Guillerm ; Alain Pinchedez ; Evelyne Dupuy ; Alain Bordeloup ; Marie Delmas Guiraut ; **Adjoints** ; Véronique Germain ; Jean Castaignède ; Nathalie Heitz ; Vincent Verdier ; Simon Sensey ; Laure Martin ; Thomas Sammarcelli ; David Lafforgue ; Sylvie Laloubère ; Valéry de Saint Léger ; Brigitte Belpêche ; Luc Arsonneaud ; Anny Bey ; Dominique Magot ; Véronique Debove ; Fabrice Pastor Brunet ; **Conseillers Municipaux.**

Pouvoirs :
François Martin à Catherine Guillerm
Marie Nöelle Vigier à Evelyne Dupuy
Annabel Suhas à Marie Delmas Guiraut

Nathalie Heitz a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Rapporteur : Thomas SAMMARCELLI

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite associer les administrés à la vie communale, par l'installation d'une nouvelle gouvernance.

Le réservoir d'idées est un groupe de réflexion, une structure innovante, non prévue à ce jour par les textes règlementaires.

Le réservoir d'idées tel qu'il est proposé par Monsieur le Maire sur le territoire de la Commune de LEGE-CAP FERRET a pour vocation de réunir un groupe de travail indépendant et apolitique, constitué d'experts résidant sur la Commune.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 5 OCT. 2020
ID : 033-213302367-20201001-D1341_2020-DE

L'objectif est de faire travailler individuellement puis collectivement les membres du groupe de réflexions sur des thèmes prédéfinis par l'autorité territoriale.

La finalité est de faire émerger des propositions concrètes inédites portant sur des thématiques locales.

Une restitution orale sera présentée au Maire, puis une note (support libre) à finalité opérationnelle sera restituée par les membres du réservoir d'idées.

Le réservoir d'idées est constitué de 12 membres. La composition est déterminée et modifiée à la discrétion de Monsieur le Maire.

Le réservoir d'idées se réunit à minima deux fois par année civile, dans une salle communale ou extérieure.

Il est précisé que les crédits nécessaires au fonctionnement du réservoir d'idées seront prévus au budget communal.

Ceci exposé, je vous propose Mesdames, Messieurs:

- de prendre acte de la charte de fonctionnement du réservoir d'idées

Ce dossier a été présenté aux membres de la Commission Finances, Administration générale, Marchés, Démocratie participative, Vie économique le 17 septembre 2020.

SUR QUOI STATUANT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les conclusions du rapport qui précède.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

La Première Adjointe,

Laëtitia GUIGNARD

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter :
De sa transmission en Sous Préfecture le : 29 SEP. 2020
De sa publication le : 5 OCT. 2020
De sa notification :

MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 5 OCT. 2020
ID : 033-213302367-20201001-D1341_2020-DE

Charte de la Démocratie participative

Le réservoir d'idées

Septembre 2020

MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Charte du réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 033-213302367-20201001-D1341_2020-DE

La définition

Groupe de réflexion, laboratoire d'idées regroupant des experts ou des spécialistes indépendants, ayant pour objet de prendre de la hauteur sur des sujets stratégiques de la Commune, en proposant des nouvelles idées, des rapports et des propositions concrètes sur certaines politiques ou enjeux de la Commune de LEGE-CAP FERRET.

Les objectifs

- Enrichir le débat collectif autour d'une thématique donnée ;
- Mobiliser l'intelligence collective locale sur un thème prédéfini ;
- Innover les axes de prospectives territoriales ;
- Evaluer collectivement les propositions d'idées.

Les valeurs

Démarche bénévole, le réservoir d'idées est ouvert à l'ensemble des candidatures, sans considération politique.

MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Charte du réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 5 OCT. 2020
ID : 033-213302367-20201001-D1341_2020-DE

Les rencontres

Sur un ou plusieurs thèmes déterminés par Monsieur le Maire de la Commune de LEGE-CAP FERRET, deux réunions, a minima, du réservoir d'idées seront organisées par année civile. Une salle (communale ou extérieure) sera mise à la disposition des membres.

Le ou les thèmes seront fixés au moins trois mois à l'avance avec une feuille de route.

Un travail approfondi de préparation à la rencontre sera demandé aux membres du réservoir d'idées.

Des experts pourront être invités par Monsieur le Maire afin d'éclairer les membres du réservoir d'idées.

Le réservoir d'idées

12 membres seront nommés par Monsieur le Maire sur la base des dossiers de candidatures.

Les rapports

Une présentation orale et une note (format innovant possible) à finalité opérationnelle seront restituées à l'autorité territoriale à l'issue des rencontres du réservoir d'idées.

MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Charte du réservoir d'idées

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le 5 OCT. 2020
ID : 033-213302367-20201001-D1341_2020-DE

Les engagements des membres

- Favoriser l'ouverture et le débat des idées ;
- Proposer une réflexion riche et créative ;
- Respecter les valeurs d'écoute et de diversité des points de vue ;
- Participer à l'émergence de nouvelles perspectives territoriales ;
- Préparer un travail individuel approfondi sur une thématique en amont des rencontres ;
- Objectiver les enjeux locaux au regard des réalités actuelles ;

Les candidatures

Femmes et Hommes - Habitants de LEGE-CAP FERRET - Agés de + 18 ans

Lettre de motivation à envoyer à l'attention de Monsieur le Maire

79 Avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET